



Témoignage commun

Eléments fondamentaux de la Mission

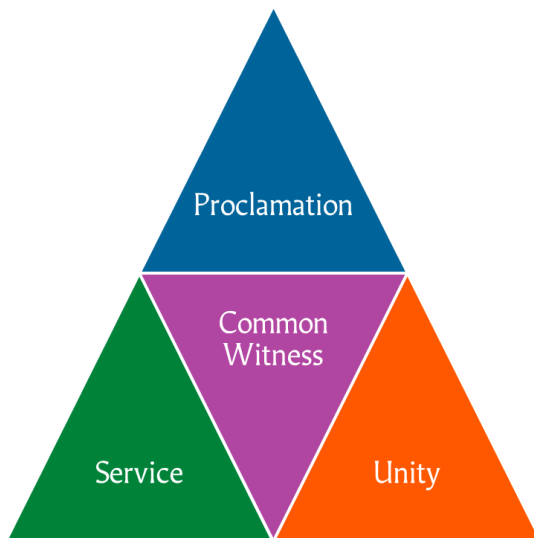
de l'Église évangélique luthérienne de Finlande 2018

Table des matières

What is the church?	4
The mission of God	4
Unity, witness, and service.... Virhe. Kirjanmerkkiä ei ole määritetty.	
Holistic mission and evangelism	4
Voluntary activity	5
Partnership at home ... Virhe. Kirjanmerkkiä ei ole määritetty.	
The church's mission and the clergy	Virhe. Kirjanmerkkiä ei ole määritetty.
International cooperation. Virhe. Kirjanmerkkiä ei ole määritetty.	
Media and digital communication	7
The encounter of faiths..... Virhe. Kirjanmerkkiä ei ole määritetty.	
Framework agreement Virhe. Kirjanmerkkiä ei ole määritetty.	
Principles colletively	11

Qu'est-ce que l'Église ?

L'Église est le peuple de Dieu en mouvement, le corps du Christ et le temple de l'Esprit Saint. L'unité de l'Église du Christ à travers le monde est tissée dans chaque paroisse. Elle se manifeste de diverses façons dans chaque contexte particulier. En tant que communauté de foi et d'amour, l'Église témoigne en paroles et en actes de l'œuvre salvatrice de Dieu envers l'humanité et la création. Les chrétiens sont appelés à agir selon l'amour de Dieu et à construire l'Église du Christ, dont ils deviennent membres par le baptême..



La mission de Dieu

L'Église et chaque paroisse accomplissent la mission du Dieu trinitaire (Missio Dei), à laquelle tous les chrétiens sont appelés (Luc 4, 16-22 ; Matthieu 28, 18-20 ; Jean 20, 21). Les chrétiens sont au service de la mission de Dieu (2 Co 5, 20 ; 2 Co 6, 1). L'Évangile de l'unicité du Christ doit être proclamé partout et à tous. La mission est la tâche fondamentale et englobante de la paroisse. L'avenir de l'Église et de la paroisse est lié à la mission.

Unité, témoignage et service

L'Église est missionnaire par nature et elle le montre par son unité, son témoignage et le service qu'elle accomplit. Les chrétiens sont un, parce que dans le baptême ils ont été unis au Christ, à son Église et les uns aux autres. L'amour de Dieu conduit les chrétiens à proclamer l'Évangile et à servir leur prochain avec les autres Églises et communautés chrétiennes. La mission est le cœur du mouvement œcuménique.

La mission globale et l'évangélisation

Dans toutes ses activités et la diversité de ses œuvres, la paroisse vit pour la mission et accomplit la mission. La mission globale s'étend à tout être humain. La mission commence chez nous et à notre porte. La tâche de la paroisse et de ses membres est de soutenir les missions et d'y participer aussi pleinement que possible. La mission globale est le fondement de toute vie paroissiale et appelle prière et encouragement à créer de nouveaux modes d'action..

Principe:

Dieu nous envoie proclamer la bonne nouvelle. L'Église rencontre toutes sortes de gens dans sa mission et son évangélisation. L'Église, les membres de ses paroisses et ses organismes missionnaires tous ensemble portent avec assurance la Parole à ceux qui sont près et à ceux qui sont loin. Ils proclament l'Évangile et communiquent de multiples façons, particulièrement là où le Christ n'est pas encore connu. Il nous faut porter une attention à la rencontre de ceux qui se sont éloignés de la foi chrétienne. Dans sa mission, l'Église rencontre toutes sortes de marges, y compris les marges géographiques.

Principe:

La mission globale comprend la justice, la dignité humaine, l'égalité et la défense des droits fondamentaux. Les paroisses et les organismes missionnaires doivent aller à la rencontre des migrants, des réfugiés, des déplacés, des marginalisés et des persécutés ; ils les soutiendront et les serviront, travailleront avec et pour eux et seront la voix des sans voix..

Principe:

L'Église et ses organismes missionnaires encourageront l'éducation à la mission et à la missiologie, particulièrement à travers l'éducation fondamentale et la formation continue des employés de l'Église. Ils soutiendront le travail de mission et d'évangélisation en promouvant l'éducation des responsables paroissiaux, particulièrement des jeunes et des jeunes adultes.

V Volontariat**Volontariat**

La paroisse montre qu'elle est axée sur la mission quand elle offre à tous ses membres la possibilité d'apporter leur propre contribution. Cela implique pour les responsables d'Église et les volontaires de savoir programmer, fixer les objectifs, recevoir une formation et travailler ensemble. L'activité « volontaire » renforce le sens de la communauté paroissiale.

Principe:

Les réseaux de volontaires soutiennent et prennent part aux activités de la paroisse. Les membres des organismes missionnaires de l'Église sont un élément important de l'activité des paroisses..

Partenariat domestique

La réalisation de la mission de l'Église est basée sur le partenariat et la coopération. Cela comprend l'interaction et le partage des ressources communes. La coopération dans l'Église de départ tire sa force de la vision commune de la mission définie sur une base théologique dans le document « Lignes directrices de la Mission et de la Diaconie internationale de l'Église évangélique luthérienne de Finlande jusqu'en 2015 ». Sur la base de ce texte, les paroisses et les organismes missionnaires accompliront leur vocation missionnaire. La vision du témoignage commun créera de nombreuses possibilités quant aux différentes mises en œuvre dans la pratique.

Principe:

Par leur expertise et leur mise en réseau, les organismes missionnaires de l'Église apporteront leur soutien à la qualité et à la tâche missionnaire des paroisses et diocèses. Ils seront engagés dans une coopération mutuelle. Avec le Service national pour la mission universelle de l'Église, ils participeront au développement de la formation et de la communication missionnaire et aideront les personnes à déterminer le type d'engagement missionnaire qu'elles veulent prendre.

Mission de l'Église et clergé

Dans l'accomplissement de la mission de l'Église, on observera les principes suivants concernant le clergé :

1. La coopération entre les paroisses et les organismes missionnaires de l'Église fonctionnera en accord avec la décision de l'Église (1986) selon laquelle les femmes aussi sont ordonnées, et en accord avec la pratique des paroisses.
2. Dans leur collaboration avec les Églises partenaires extérieures, les organismes missionnaires ecclésiaux observeront les décisions concernant les ministères et n'ajouteront pas de tensions avec les partenaires..



Coopération internationale

Les partenaires internationaux sont les Églises et les organisations partenaires, les familles ecclésiales ainsi que les organisations et réseaux chrétiens et autres. La coopération se pratique en réciprocité, avec estime mutuelle et en s'écoutant les uns les autres. La position particulière des Églises partenaires et les décisions qu'elles prennent seront respectées, mais un dialogue critique sera maintenu de part et d'autre. Bien que les situations de certaines Églises en croissance diffèrent des nôtres, notre Église a beaucoup à apprendre de la façon dont

ces Églises pratiquent la mission et l'évangélisation, de leur théologie et de leur système d'éducation théologique. Il est également nécessaire d'apprendre des Églises dont le travail et les activités ont rencontré des défis difficiles. Le renouveau de l'Église requiert de suivre la situation changeante de la mission mondiale et aussi de tirer les enseignements appris des situations locales.

Principe:

Les partenaires internationaux sont les Églises et les organisations partenaires, les familles ecclésiales ainsi que les organisations et réseaux chrétiens et autres. La coopération se pratique en réciprocité, avec estime mutuelle et en s'écoutant les uns les autres. La position particulière des Églises partenaires et les décisions qu'elles prennent seront respectées, mais un dialogue critique sera maintenu de part et d'autre. Bien que les situations de certaines Églises en croissance diffèrent des nôtres, notre Église a beaucoup à apprendre de la façon dont ces Églises pratiquent la mission et l'évangélisation, de leur théologie et de leur système d'éducation théologique. Il est également nécessaire d'apprendre des Églises dont le travail et les activités ont rencontré des défis difficiles. Le renouveau de l'Église requiert de suivre la situation changeante de la mission mondiale et aussi de tirer les enseignements appris des situations locales.

Media et communication informatique

La façon de proclamer l'Évangile varie en fonction des cultures et des contextes. Le message de l'Église se répand spontanément, souvent sans structures organisées. Ceux qui mettent en œuvre la mission de l'Église cherchent à utiliser activement et sans préjugés les moyens de communication informatiques en constante évolution. L'usage généralisé du téléphone portable dans le monde a rendu possible des voies rapides et modernes pour la mission et un soutien pour les chrétiens qui vivent dans des situations difficiles .



Principe:

L'Église rejoint les peuples vivant dans différentes cultures et parlant des langages divers, chacun dans sa langue. La Parole de Dieu rejoint les personnes sous différentes formes: dans les traductions écrites de l'Écriture, des enregistrements, des applis, tout comme à travers les programmes de radio et de télévision. L'environnement informatique, particulièrement les réseaux sociaux, offre de

nouvelles opportunités d'interaction. Les formes modernes de communication peuvent aussi apporter un soutien dans la vie des chrétiens et leur tâche de témoins. Tout ce travail permet d'atteindre des centaines de millions de gens, dans le pays et à l'extérieur .

La rencontre des religions

La société finlandaise a rapidement changé et de multiples façons, à la fois sur le plan religieux, dans sa façon d'appréhender le monde et culturellement. Le dialogue interreligieux commence par la rencontre quotidienne avec l'adhérent à une autre religion ou conception du monde. Le témoignage chrétien fait partie de cette rencontre. Les chrétiens parlent de leur foi dans le Dieu trinitaire, Père, Fils et Esprit Saint. Ils écoutent ceux qui professent une autre foi et leur offrent la possibilité de la décrire. Dans la rencontre, le Dieu trinitaire travaille de façon cachée et est présent par l'Esprit Saint. En apprenant de l'autre, en respectant l'autre, l'hospitalité, l'amour du prochain et l'action commune participent du dialogue. La coopération dans les questions sociales, les événements religieux célébrés ensemble et la discussion doctrinale sont d'autres formes de dialogue interreligieux. Le dialogue promeut la paix sociale et soutient la réalisation effective de la liberté de religion..

Principe:

L'Église et les paroisses renforcent l'unité des chrétiens tout comme le dialogue interreligieux, dans lequel des personnes appartenant à des religions et des arrière-plans culturels différents sont capables d'avoir un réel échange entre eux. Avec leur expertise, les organismes missionnaires de l'Église favorisent une meilleure connaissance des religions et des cultures dans les paroisses..

Accord-cadre entre l'Église évangélique luthérienne de Finlande et ses organismes missionnaires

1. PARTIES

L'Église évangélique luthérienne de Finlande (EELF)

organisme missionnaire reconnu par le Synode général de l'EELF (NN)

2. OBJECTIFS DE L'ACCORD

L'œuvre missionnaire de l'Église est fondée sur la Bible et la Confession de foi de l'Église évangélique luthérienne de Finlande. La mission de l'Église est conduite en accord avec l'approche missionnaire adoptée par l'Église et ses principes opératoires.

La ratification de cet accord est basée sur la résolution adoptée au Synode général de l'Église le 9 mai 1979, résolution qui approuvait les principes régissant le travail des organismes missionnaires. Le but de l'accord est de définir les principes auxquels les signataires se conforment dans leur mise en œuvre du travail missionnaire dans l'Église évangélique luthérienne de Finlande. L'accord n'entre pas en conflit avec le statut légal d'un organisme privé signataire.

3. La mise en œuvre des formes et modalités de la coopération

La mise en œuvre des formes et modalités de la coopération entre les parties sera approuvée par la Conférence des évêques sur la base d'une proposition présentée par le Comité national de la mission universelle. Tout signataire autorisé de l'accord-cadre, membre de l'organisme en question, a le droit de participer aux rencontres et d'y intervenir. Tout représentant a le droit de demander que son opinion soit consignée dans les minutes.

L'Église s'engage à traiter tous les organismes missionnaires sur un pied d'égalité. Tout organisme signataire reconnaît les autres signataires de l'accord-cadre comme organismes missionnaires de l'Église et s'engage à coopérer avec eux..

4. Droits et obligations

Tout organisme signataire de l'accord-cadre est reconnu comme organisme missionnaire de l'Église.

Il est du devoir d'un organisme signataire d'être en accord dans son propre travail avec la confession de foi et les décisions de L'Église évangélique luthérienne de Finlande et de mettre en œuvre la politique missionnaire approuvée.

L'organisme signataire collabore avec les paroisses, les diocèses et le Service national pour la mission universelle dans la mise en œuvre de la tâche missionnaire de l'Église. Les organismes signataires rendront à la Conférence des évêques un rapport annuel de leur politique, de leur activité et de leurs finances. À cette occasion, le Service national pour la mission universelle et les organismes signataires réviseront annuellement la politique fondamentale de l'Église et la mise en œuvre de sa mission dans les opérations des organisations signataires.

Tout organisme signataire participe au travail du Comité national de la mission universelle sur la base des principes de la mission de l'Église établis par la Conférence des évêques. Tout organisme signataire s'engage à informer la Conférence des évêques quand

- Il a en vue de nouvelles ouvertures significatives dans les relations bilatérales ou multilatérales et/ou entre en réseau avec des partenaires.
- Il a en vue de nouveaux accords de coopération avec des Églises étrangères ou d'autres partenaires.
- Il projette de renouveler des accords existants, en cas de changements majeurs.

Cela s'applique également à d'autres changements importants dans les projets d'un organisme signataire et dans ses relations avec des acteurs internationaux, œcuméniques et missionnaires, par exemple avec des organisations ecclésiales internationales.

L'organisme signataire pourra bénéficier de quêtes paroissiales et de parts du budget ainsi que du soutien bénévole lors d'appels paroissiaux. L'organisme signataire s'engage à promouvoir la mise en œuvre de la mission de l'Église aussi en Finlande..

5. Durée de l'accord

Cet accord entre en vigueur le 14.06.2018 et est valide jusqu'au 13.06.2023.

La Conférence des évêques suit annuellement la mise en œuvre de l'accord..

6. Fin de l'accord

Toute organisation signataire peut décider de mettre fin à l'accord. Cela prendra effet à la réception de la décision d'arrêt par la plénière du Synode général. La décision sera également communiquée à la Conférence des évêques.

Si la Conférence des évêques considère que l'action de l'organisme missionnaire d'Église n'est pas en accord avec la confession de foi et les décisions de L'Église évangélique luthérienne de Finlande

ou avec l'approche missionnaire et ses principes décidés par l'Église, elle se mettra en rapport avec l'organisme missionnaire. Si la procédure de l'organisation signataire ne requiert pas une présentation immédiate au Synode général par la Conférence des évêques, entraînant pour l'organisme signataire la perte de son statut d'organisme missionnaire de l'Église, la Conférence des évêques prendra une période raisonnable d'au moins deux (2) et au plus quatre (4) mois pour que soit corrigée toute procédure contraire à l'accord. Si, aux yeux de la Conférence, aucune correction n'a alors été faite, elle pourra proposer au Synode général de retirer à l'organisme son statut d'organisme missionnaire de l'Église. Ce statut tombera lorsque la plénière du Synode général aura déterminé qu'il est perdu. Dès cette décision et sans autre, l'accord sera terminé

7. Date et signatures

Cet Accord a été fait en deux exemplaires identiques, un pour chacune des parties.

Helsinki, (date)

Signatures

Église évangélique luthérienne de Finlande

Organisme missionnaire NN

Principes ensemble

Ces principes sont ceux mentionnés dans l'accord-cadre entre l'Église évangélique luthérienne de Finlande et les organisations missionnaires et Finn Church Aid. L'Accord définit les droits et les obligations de l'Église et des agences impliquées.

1. Go Dieu nous envoie proclamer la bonne nouvelle. L'Église rencontre toutes sortes de gens dans sa mission et son évangélisation. L'Église, les membres de ses paroisses et ses organismes missionnaires tous ensemble portent avec assurance la Parole à ceux qui sont près et à ceux qui sont loin. Ils proclament l'Évangile et communiquent de multiples façons, particulièrement là où le Christ n'est pas encore connu. Il nous faut porter une attention à la rencontre de ceux qui se sont éloignés de la foi chrétienne. Dans sa mission, l'Église rencontre toutes sortes de marges, y compris les marges géographiques.

2. La mission globale comprend la justice, la dignité humaine, l'égalité et la défense des droits fondamentaux. Les paroisses et les organismes missionnaires doivent aller à la rencontre des migrants, des réfugiés, des déplacés, des marginalisés et des persécutés ; ils les soutiendront et les serviront, travailleront avec et pour eux et seront la voix des sans voix.

3. L'Église et ses organismes missionnaires encourageront l'éducation à la mission et à la missiologie, particulièrement à travers l'éducation fondamentale et la formation continue des employés de l'Église. Ils soutiendront le travail de mission et d'évangélisation en promouvant l'éducation des responsables paroissiaux, particulièrement des jeunes et des jeunes adultes.

4. Les réseaux de volontaires soutiennent et prennent part aux activités de la paroisse. Les membres des organismes missionnaires de l'Église sont un élément important de l'activité des paroisses.

5. Par leur expertise et leur mise en réseau, les organismes missionnaires de l'Église apporteront leur soutien à la qualité et à la tâche missionnaire

des paroisses et diocèses. Ils seront engagés dans une coopération mutuelle. Avec le Service national pour la mission universelle de l'Église, ils participeront au développement de la formation et de la communication missionnaire et aideront les personnes à déterminer le type d'engagement missionnaire qu'elles veulent prendre.

6. Les organismes missionnaires de l'Église soutiennent les contacts internationaux des paroisses et de l'Église. Ils seront engagés, selon l'Accord-cadre, dans la politique œcuménique de l'Église et auront à cœur de promouvoir les relations œcuméniques dans tous les contextes. S'il y a beaucoup d'Églises luthériennes dans les pays où ont lieu les activités missionnaires de l'Église, les organismes missionnaires les encourageront à travailler ensemble. L'Église et ses organismes missionnaires soutiendront les missions des Églises partenaires dans les autres pays. Selon l'Accord-cadre, les organismes missionnaires informeront la conférence des évêques d'un développement et de changements significatifs dans leur activité.

7. L'Église rejoint les peuples vivant dans différentes cultures et parlant des langages divers, chacun dans sa langue. La Parole de Dieu rejoint les personnes sous différentes formes: dans les traductions écrites de l'Écriture, des enregistrements, des applis, tout comme à travers les programmes de radio et de télévision. L'environnement informatique, particulièrement les réseaux sociaux, offre de nouvelles opportunités d'interaction. Les formes modernes de communication peuvent aussi apporter un soutien dans la vie des chrétiens et leur tâche de témoins. Tout ce travail permet d'atteindre des centaines de millions de gens, dans le pays et à l'extérieur.

8. L'Église et les paroisses renforcent l'unité des chrétiens tout comme le dialogue interreligieux, dans lequel des personnes appartenant à des religions et des arrière-plans culturels différents sont capables d'avoir un réel échange entre eux. Avec leur expertise, les organismes missionnaires de l'Église favorisent une meilleure connaissance des religions et des cultures dans les paroisses.

Service National pour la Mission Universelle

Contact: Boîte postale 210, FI-00131 Helsinki, Finlande

Adresse de visite: Eteläranta 8, FI-00130 Helsinki

www.sakasti.evl.fi/klk

